



DECISION N° 2023-731

**Marche de prestation de services sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre de la fête de la nature le dimanche 28 mai 2023 - complément décision n°2023-551**

Mission Développement Durable et Transitions énergétiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

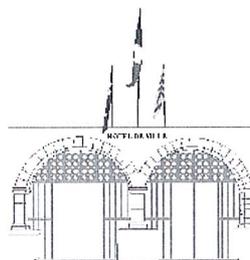
Considérant qu'au terme de la procédure organisée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché pour les prestations dans le cadre de la fête de la Nature 2023.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure des marchés, sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les termes de l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique pour les prestations de services du dimanche 28 mai 2023, pour un montant total de 710,00€ HT répartis comme suit :

- Animation-1 « Atelier carton » : Mme Priscilla Poch, entrepreneur individuel, 37 rue de la barre de fer, 66380 PIA pour un montant de 360,00€ HT;
- Animation-2 « Création d'un mandala géant » : L'association « La hutte aux pies t'chounes », 9 rue Charles Daviler, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 350,00 € HT;



ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **12 JUIL. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230712-176109-AU-1-1

Accusé reçu le : **12 JUIL. 2023**

Affiché le : **12 JUIL. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.

